

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 JUIN 2018**

**Délibération n° D-2018-183**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 11/06/2018

Fournitures de matériaux routiers - Marchés N°15165A002,  
15165A003, 15165A004 - Modification de l'indice de révision  
de prix sur le bitume - Avenants

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Fournitures de matériaux routiers - Marchés  
N°15165A002, 15165A003, 15165A004 - Modification  
de l'indice de révision de prix sur le bitume -  
Avenants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La régie voirie de la Ville de Niort réalise une partie de la maintenance du réseau routier de la commune.

Pour effectuer ces opérations de maintenance, les services de la Ville utilisent trois marchés de fournitures de matériaux routiers, notifiés en août 2015 : fourniture d'enrobés à chaud, fourniture d'enrobés à froid stockable et fourniture d'émulsion de bitume.

La clause de révision de prix de ces 3 marchés prévoyait dans la formule de calcul l'indice bitume B192003 Bitumes hors TIPP.

Celui-ci a été supprimé et remplacé par l'indice B192013 par délibération au Conseil municipal de décembre 2015.

En décembre 2017, cet indice bitume B192013 a été supprimé par l'INSEE et remplacé par l'indice 010534598.

Ce nouvel indice s'applique donc pour le calcul des révisions de ces 3 marchés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux trois marchés précités ayant pour objet le changement d'indice de révision des prix ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



**Marché n° 15165A002**

**notifié le 03/08/2015**

**FOURNITURES DE MATERIAUX ROUTIERS**

**LOT 1 – ENROBE A CHAUD**

**Avenant n° 2**

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2018,

d'une part,

Et :

SA ROY  
La Noubleau  
CS 50001  
79330 SAINT VARENT  
représentée par Monsieur Bruno FARDOIT en qualité de Directeur Général Délégué

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article Premier**

Les prix du marché sont révisibles suivant les dispositions de l'article 10 du CCAP du marché n°15165A002, modifiées par l'avenant n°1 signé le 5 janvier 2016.

L'INSEE vient de modifier, après sa valeur de décembre 2017 l'indice Bitume B192013 : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – prix du marché – CPF 19.20 – Bitume.

A partir de la diffusion de janvier 2018 (le 28/02/2018), la série 001664757, en base 2010 , est arrêtée et est poursuivie par la série 010534598 : indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels – CPF 19.20 - Bitume, en base 2015, qui en représente un sur-ensemble avec le coefficient de raccordement 0,6717.

**Article Deuxième**

L'article 10 du CCAP est complété comme suit :

« La formule de révision prendra en compte, sans formalisation par un avenant, toute substitution d'indice effectuée par l'INSEE. »

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

Fait à Le Le titulaire (cachet, signature)	Fait à Niort Le Le Pouvoir Adjudicateur
---	---



**Marché n° 15165A003**

notifié le 01/08/2015

**FOURNITURES DE MATERIAUX ROUTIERS**

**LOT 2 – ENROBE A FROID STOCKABLE**

**Avenant n° 2**

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2018,

d'une part,

Et :

SA CARRIERES KLEBER MOREAU  
La Motte – La Meilleraie  
BP 257  
85702 POUZAUGES Cedex  
représentée par Jérôme Henry

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article Premier**

Les prix du marché sont révisibles suivant les dispositions de l'article 10 du CCAP du marché n°15165A002, modifiées par l'avenant n°1 signé le 5 janvier 2016.

L'INSEE vient de modifier, après sa valeur de décembre 2017 l'indice Bitume B192013 : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – prix du marché – CPF 19.20 – Bitume.

A partir de la diffusion de janvier 2018 (le 28/02/2018), la série 001664757, en base 2010 , est arrêtée et est poursuivie par la série 010534598 : indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels – CPF 19.20 - Bitume, en base 2015, qui en représente un sur-ensemble avec le coefficient de raccordement 0,6717.

**Article Deuxième**

L'article 10 du CCAP est complété comme suit :

« La formule de révision prendra en compte, sans formalisation par un avenant, toute substitution d'indice effectuée par l'INSEE. »

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

Fait à Le Le titulaire (cachet, signature)	Fait à Niort Le Le Pouvoir Adjudicateur
---	---



**Marché n° 15165A004**

notifié le 03/08/2015

**FOURNITURES DE MATERIAUX ROUTIERS**

**LOT 3 – EMULSION DE BITUME**

**Avenant n° 2**

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2018,

d'une part,

Et :

COLAS Centre Ouest  
Agence de Niort  
582 route de Paris  
BP 20020  
79182 CHAURAY  
représentée par Thomas LEBRUN

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

Article Premier

Les prix du marché sont révisibles suivant les dispositions de l'article 10 du CCAP du marché n°15165A002, modifiées par l'avenant n°1 signé le 5 janvier 2016.

L'INSEE vient de modifier, après sa valeur de décembre 2017 l'indice Bitume B192013 : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – prix du marché – CPF 19.20 – Bitume.

A partir de la diffusion de janvier 2018 (le 28/02/2018), la série 001664757, en base 2010, est arrêtée et est poursuivie par la série 010534598 : indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels – CPF 19.20 - Bitume, en base 2015, qui en représente un sur-ensemble avec le coefficient de raccordement 0,6717.

Article Deuxième

L'article 10 du CCAP est complété comme suit :

« La formule de révision prendra en compte, sans formalisation par un avenant, toute substitution d'indice effectuée par l'INSEE. »

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

Fait à Le Le titulaire (cachet, signature)	Fait à Niort Le Le Pouvoir Adjudicateur
---	---